



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à 20 :00 heures à la salle municipale, au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande tout en respectant les distances de distanciations sociales (distance physique de 2 mètres entre les personnes) et l'interdiction au public pour le moment.

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

NO-2020-05-056

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ordinaire du conseil.

En conséquence, il est proposé par **Rock Côté**, appuyé par **Mélissa Turgeon** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

ADOPTÉE

**NO-2020-05-057 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 mai 2020 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
6. Traitement des gros rebuts au centre de tri de « Services sanitaires Denis Fortier »
7. Adoption du règlement numéro 384 abrogeant l'article 6 du règlement numéro 383 concernant le taux d'intérêt des deux derniers versements et modifier le calendrier des deux derniers versements des comptes de taxes municipales pour l'année 2020
8. Abat-poussière liquide 2020
9. Balayage de rues 2020
10. Fauchage, débroussaillage 2020
11. Matériaux granulaires et machinerie 2020
12. Formation-Plan de sécurité civile
13. Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2020-2021
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de question(s)
17. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2020-05-058 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès- verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 avril 2020 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2020-05-059

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'avril 2020, totalisant 80 085.30\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 14 à 18, totalisant 6 099.71\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	12 899.00\$
MRC	28 992.00\$
Voirie-Déneigement	23 407.63\$
Traitement eau potable	981.16\$
Déchets domestiques	6 515.04\$
Incendie-Inspection	1 027.80\$
Remises gouvernementales	2 228.63\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois d'avril 2020 ainsi que les états comparatifs pour le premier semestre.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2020-05-060

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de **Carl Croteau**, comme maire suppléant, pour les mois de juin, juillet, août, septembre 2020.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Carl Croteau pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de juin, juillet, août, septembre 2020.

ADOPTÉE

NO-2020-05-061 **ADOPTION DE LA PROCÉDURE
PORTANT SUR LA RÉCEPTION
ET L'EXAMEN DES PLAINTES
FORMULÉES DANS LE
CADRE DE L'ADJUDICATION
OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que cette procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

NO-2020-05-062 **TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU
CENTRE DE TRI DE « SERVICES
SANITAIRES DENIS FORTIER »**

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de « Services sanitaires Denis Fortier » nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 3 juin prochain. Le prix coûtant après le remboursement des taxes de ce traitement est de 113,74\$ la tonne métrique

À cet égard, il est proposé par **Carl Croteau**, appuyé par **André Mercier** et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme « Services sanitaires Denis Fortier » le traitement de nos rebuts recueillis lors de la journée du 3 juin 2020.

Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 30 mars 2020, le prix coûtant après le remboursement des taxes pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est de 113.74\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE

NO-2020-05-063

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 384 ABROGEANT
L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 383 CONCERNANT LE TAUX
D'INTÉRÊT DES DEUX DERNIERS
VERSEMENTS ET MODIFIER LE
CALENDRIER DES DEUX DERNIERS
VERSEMENTS DES COMPTES DE TAXES
MUNICIPALES POUR L'ANNÉE
2020**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le projet de règlement numéro 384 a été déposé par Carl Croteau et a été présenté en séance tenante;

Considérant que la municipalité a manifesté le souhait de soutenir leurs citoyens par le biais de la fiscalité municipale face aux contraintes pouvant découler des différentes mesures prises pour contenir la propagation de la COVID-19;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement numéro 384 concerne le nouveau taux d'intérêt qui est à 0% pour les deux derniers versements de taxes municipales;

Considérant la modification du calendrier des (2) deux derniers versements, soit le report de celui du 2 juillet qui passe au 17 août ainsi que celui du 1^{er} octobre qui est quant à lui retardé au 1^{er} novembre et ce sans intérêt, ni pénalité pour le reste de l'année 2020;

Pour toutes ces raisons, les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 384 abrogeant l'article 6 du règlement numéro 383 concernant le taux d'intérêt des (2) derniers versements et modifie le calendrier des (2) deux derniers versements des comptes de taxes municipales pour l'année 2020.

De plus, afin de préciser la portée du règlement numéro 384, des copies du règlement sont accessibles pour consultation par le public sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 384 a été remise aux membres du conseils présents et/ou absents via leur courriel personnel,

ADOPTÉE

NO-2020-05-064

ABAT-POUSSIÈRE 2020

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs de chlorure de calcium liquide 35% ou AP35 pour l'achat d'abat-poussière 2020;

Attendu que nous avons reçu des prix de cinq (5) entrepreneurs;

Sel Icecat Inc.	0,29\$/ litre
Enviro Solutions Canada Inc.	0,325\$/ litre
Somavrac c.c	0,3485\$/ litre
Transport Adrien Roy & filles Inc.	0,360\$/ litre
Entreprises Bourget	0,3792\$/ litre

Attendu que c'est la première année que cet entrepreneur exécute ce travail;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que suite à l'analyse de prix reçus des différents entrepreneurs d'abat-poussière;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à SEL ICECAT à 0.29\$/litre, entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

NO-2020-05-65

BALAYAGE DE RUES 2020

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès des entrepreneurs pour le balayage de rues 2020;

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu des prix de deux (2) entrepreneurs;

Germain Daigle excavation Inc.	1 092,26\$ taxes incluses
Steven Lambert excavation Inc.	1 500,00\$ taxes incluses

Attendu que suite à l'analyse des prix reçus et l'évaluation de la qualité du service reçu dans les années antérieures;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Germain Daigle excavation Inc. au montant de 1 092,26\$, entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

**NO-2020-05-066 FAUCHAGE
DÉBROUSSAILLAGE 2020**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs pour le fauchage, débroussaillage 2020;

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu des prix de trois (3) entrepreneurs :

Entreprise DanVic Daniel Moreau, propriétaire	Divers prix selon la machinerie et le travail à exécuter
Entreprises MMR Turcotte Charles Turcotte, propriétaire	Divers prix selon la machinerie et le travail à exécuter
Déneigement M.C. Michel Côté, propriétaire	Divers prix selon la machinerie et le travail à exécuter

Attendu que suite à l'analyse de l'ensemble des listes de prix reçus;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que le débroussaillage devra être fait obligatoirement entre le 15 juillet 2020 et le 1^{er} août 2020;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Michel Côté, entrepreneur conforme pour le service de débroussaillage, fauchage avec mat, coupe-herbe sur accotement et fossé pour un montant maximum de 3 000\$.

ADOPTÉE

**NO-2020-05-067 MATÉRIAUX GRANULAIRES
ET MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2020**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs afin d'obtenir la liste de prix de leur machinerie ainsi que pour les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport (CG-14) et la provenance des matériaux.

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu les prix de deux (2) entrepreneurs;

Germain Daigle excavation Inc.	15,75\$/tonne	CG-14,	transport,
nivellement			
Steven Lambert excavation Inc.	16,15\$/tonne	CG-14,	transport,
nivellement			

Attendu que suite à l'analyse des listes de prix reçues pour le CG-14 ainsi que la machinerie diverse et l'évaluation de la qualité du service reçu dans les années antérieures;

Attendu que son prix pour le CG-14 demandé pour plus ou moins 2 000 tonnes incluant le transport et le nivellement à 15,75/tonne;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Germain Daigle excavation Inc., conforme et celui-ci ayant présenté le plus bas prix global et/ ou la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

**NO-2020-05-068 FORMATION-PLAN DE SÉCURITÉ
CIVILE**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le Plan de sécurité civile est obligatoire pour chaque municipalité ;

Considérant qu'une formation pourrait fournir aux participants des notions de base de sécurité civile et mieux comprendre le plan de la municipalité (rôles, responsabilités, missions, structures, méthodes de gestion etc.) pour chacun;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent la proposition de services professionnels de Serge Morin, consultant, pour la formation de base en sécurité civile ainsi que la simulation de sécurité civile au montant de 3 000.00\$.

Vu la situation que nous vivons présentement à cause de la COVID-19, et les changements fréquents par le gouvernement qui a pour but de promouvoir la distanciation sociale, le confinement, pas de rassemblement etc., cette formation pourrait être remise à une date ultérieure ou être donné à distance, par vidéoconférence ou audioconférence.

ADOPTÉE

NO-2020-05-069

**PROCLAMATION DE LA
CAMPAGNE ANNUELLE
DE PROMOTION
DE LA SANTÉ MENTALE
2020-2021**

Considérant que la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule **du 4 au 10 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « **Ressentir, c'est recevoir un message** ».

Considérant que la politique gouvernementale de prévention en santé a comme objectif qu'en 2025, 80% de la population ait un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial;

Considérant que que participer à la Campagne peut contribuer à atteindre cet objectif collectif ;

Considérant que que la Campagne 2018-2019 proposait « 7 astuces pour se recharger » soit des facteurs de protection en santé mentale;

Considérant que la Campagne 2019-2020 met l'accent sur l'une d'entre elles : **AGIR**

Considérant que la Campagne 2020-2021 met l'accent sur l'une d'entre elles : **Ressentir**

il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne de la santé mentale; encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;**
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.**

Par conséquent, je, Jessika Lacombe mairesse de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2020-2021 dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices d'un des astuces retenu pour 2020-2021 soit RESENTIR.

ADOPTÉE

NO-2020-05-070

CORRESPONDANCE

Documentations diverses journalières concernant la COVID-19.

NO-2020-05-071

VARIA

Aucun

NO-2020-05-072

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

Vu l'obligation prévue par l'arrêté ministériel obligeant la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

NO-2020-05-073

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance 20 heures 17.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal
équivaut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2)
du Code municipal